

**COMPLEMENT A LA NOTE D'INFORMATION CONCERNANT
L'OFFRE DE FINANCEMENT DE CARRIERES 10 SARL**

| | |
|--|---|
| Identifiant de l'offre | 984500CC5969JC88EC36- 63270654 |
| Porteur de Projet/Emetteur et nom du projet | Carrières 10 SARL – Projet "Carrières 10" |
| Type d'offre et type d'instruments | Offre par BeeBonds d'obligations subordonnées (les Obligations) en vue du financement de Carrières 10 SARL (l' Offre) |
| Montant cible | 1.200.000 EUR |
| Date d'Emission | 05/03/2021 |

Le présent complément (le **Complément**) s'ajoute à la Note d'Information datée du 22 février 2021 (la **Note d'Information**) relative à l'Offre de financement par Carrières 10 SARL, une société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 38 Rangwee, L-2412 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B251080 (le **Porteur de Projet** ou l'**Emetteur**).

Le présent Complément complète la Note d'Information et en est indissociable. Il doit être lu conjointement avec la Note d'Information qui contient des informations essentielles sur les caractéristiques de l'Offre et les risques associés (cette Note d'Information reste pleinement applicable sous réserve des deux points repris ci-dessous).

Les termes en majuscules ont la signification qui leur est attribuée dans la Note d'Information.

1. Modification de la Date de Remboursement des Obligations du 5 mars 2024 au 5 mars 2025 au plus tard avec maintien du paiement de l'intérêt de 9,00% à la date du 5 mars 2024 et comptabilisation des intérêts de 9,00% jusqu'au complet remboursement.

Une assemblée générale des Obligataires, qui s'est tenue le lundi 4 mars 2024 au siège social de l'Emetteur (l'**Assemblée Générale des Obligataires**) a décidé, après un rappel des circonstances, de modifier la Date de Remboursement des Obligations du 5 mars 2024 au 5 mars 2025 au plus tard avec maintien du paiement de l'intérêt de 9,00% à la date du 5 mars 2024 et comptabilisation des intérêts de 9,00% jusqu'au complet remboursement.

2. Ajout d'une nouvelle garantie dans le cadre de l'Offre

Lors de l'Assemblée Générale des Obligataires, l'ajout d'une nouvelle garantie dans le cadre de l'Offre a été proposée.

Dès lors, Monsieur Antonio Da Silva Carvalho (le **Garant**), a accepté de garantir le remboursement des Obligations et des intérêts conformément à une convention de garantie qui sera conclue avec BeeBonds Finance SRL agissant en son nom, mais pour le compte des Obligataires (la **Convention de Garantie**). Il s'agit d'une garantie indépendante et à première demande, irrévocable et inconditionnelle, en faveur de BeeBonds Finance SRL (représentant les Obligataires) pour un montant égal aux obligations garanties sous réserve des conditions qui y sont énoncées. Dès lors, dans le cas où le Porteur de Projet serait en défaut de payer un montant dû en vertu des obligations garanties, le Garant devra immédiatement, à la première demande de BeeBonds Finance SRL (représentant les Obligataires), payer ce montant comme s'il en était le débiteur principal.

La Convention de Garantie restera valide jusqu'à ce que les obligations garanties aient été payées en intégralité.

